



Contrat location mobil-home / *Holiday letting agreement*

M. Mme / *Mr. Mrs* Prénom / *First name*

Adresse / *Address*

C. Postal / *postal doc* Ville / *Town* Pays / *Country*

Tél portable (recommandé) Tél dom. / *Phone number*

Email :@.....

Dates du séjour / *travel dates*: du 15H00 au avant 10H00.

Nombre d'adultes / *number of adults* : Nombre d'enfants / *number of children* :

Ages :

Réservation de la location / *booking*

Tarif de la location / *Price of your stay* : €

Je joins un acompte de 25% / *down payment of 25%* soit €

Solde à régler le jour de votre arrivée / *balance due the day of your arrival*
soit €

Mode de règlement / *method of payment* :

- chèque virement bancaire FR76 1290 6000 2267 2640 2600 192 BIC: AGRIFRPP829
- chèque vacances

Cette location prendra effet si nous recevons à notre adresse **avant le**, un exemplaire du contrat daté et signé ainsi que **les 25% d'acompte**.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de réservation ci-après, et être en accord avec ces dernières.

A, le

Mention « lu et approuvé », signature

Conditions Générales de réservation

- ❖ Toute location est nominative. La personne qui effectue la réservation doit être âgée d'au moins 18 ans. Les demandes de réservation comprenant des enfants mineurs non accompagnés par un responsable légal direct (père, mère, ou grands parents) seront refusées.
- ❖ Tout locataire à son arrivée doit se présenter au bureau d'accueil muni de sa confirmation de réservation pour régler le solde de son séjour, les clés lui seront remises. Chaque location contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que la literie (à l'exception des draps, housse de couette et du linge).
- ❖ Le logement ne pourra en aucun cas être occupé par un nombre supérieur à celui indiqué dans le contrat. La direction se réserve le droit d'interdire l'accès au camping aux personnes non inscrites.
- ❖ Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire chiffré. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler le jour même toute anomalie. Le client est tenu responsable de tout objet cassé ou détérioré et des dommages qui pourraient en résulter ou être causés aux installations. Tout objet perdu, cassé, endommagé au cours du séjour peut être remplacé à l'identique (impératif) ou sera facturé.
- ❖ Une caution de 150,00 € est exigée à l'arrivée (par chèque), elle est restituée au départ, déduction faite des éventuelles détériorations. Si le nettoyage n'a pas été effectué correctement par vos soins, une somme de 50 euros sera retenue sur votre caution initiale.
- ❖ Un seul véhicule par emplacement. Aucune structure de toile ne sera acceptée sur les emplacements de mobil-home en complément de couchage ou couchage d'appoint.
- ❖ Les animaux ne sont pas admis.
- ❖ Seuls les maillots de bain sont autorisés pour l'accès à la piscine.
- ❖ La réservation n'est effective qu'après versement à titre d'arrhes de 25% du montant du séjour. Le solde, soit 75%, sera payable le jour d'arrivée.
- ❖ Toute annulation doit nous parvenir par écrit (courrier recommandé avec accusé de réception ou télégramme).

Annulation faite plus de 30 jours avant la date prévue : remboursement intégral des arrhes.

Annulation faite moins de 30 jours avant la date prévue : pas de remboursement des arrhes.
- ❖ Arrivée retardée ou départ anticipé : aucune réduction n'est accordée. Le séjour sera facturé jusqu'au terme de la date contractuelle.
- ❖ La location redevient disponible, en l'absence d'un message télégraphié, le lendemain de la date prévue. Toute prestation non utilisée ne sera pas remboursée.
- ❖ Notre responsabilité ne serait être engagée en cas de dégradations ou de vols d'effets personnels tant dans les mobil-homes que sur les parkings.
L'hébergeur ne saura être responsable des cas fortuits de force majeure ou de nuisance venant perturber, interrompre, empêcher le séjour.
La sécurité des enfants incombe totalement à leurs parents ou responsables légaux (aire de jeux comprise).
Le client devra vérifier qu'il a bien souscrit une assurance Multirisques et Responsabilité Civile.
- ❖ Le client ne pourra réclamer aucune indemnité en cas de réparations urgentes devant s'effectuer durant son séjour à l'intérieur du mobil-home.
- ❖ En cas de force majeure (accident ou autre) ne permettant pas de livrer l'hébergement à la date et à l'heure prévue, le loueur pourra proposer un autre hébergement (suivant disponibilité) en remplacement ou purement et simplement rembourser les sommes déjà versées par le locataire si aucun hébergement n'est disponible.
- ❖ Le locataire s'engage à utiliser le mobil-home loué sans le dégrader, ni troubler la tranquillité du voisinage et sera tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur.